

224C2150  
FR0000121485-FS0802

31 octobre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**KERING**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2024, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, États-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2024, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir indirectement 6 205 028 actions KERING<sup>1</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la conclusion d'instruments financiers portant sur des actions KERING.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir 348 500 actions KERING (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 70 000 « *long call* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 19 décembre 2025 ; et
- 278 500 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 21 décembre 2024 et le 19 décembre 2025.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir 1 997 092 actions KERING (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 1 397 089 « *swaps* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 17 janvier 2025 et le 12 octobre 2029<sup>3</sup> ;
- 3,11 « *warrant* » portant sur 3 actions KERING, dénouables à tout moment jusqu'au 30 octobre 2024<sup>3</sup> ; et
- 600 000 « *future* » portant sur autant d'actions KERING, sans échéance<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dont 19 783 actions KERING détenues sous forme d'ADR.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 123 420 778 actions représentant 176 708 762 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 1.